

ACCES VOIE POMPIERS

Pour accéder à la voie pompier pour :

- Déménagement
- Emménagement
- Livraison
- Travaux dans votre appartement

Vous devez demander l'autorisation au Syndic qui vous remettra la clé du cadenas

✓ ***Le stationnement continu n'est pas autorisé***

1/ Pensez à bien refermer le verrou après chaque passage  (même en cours de livraison – déchargement, ..)

2/ Verrou au sol = le verrou au sol doit être positionné avec le « fer plat » côté intérieur du portail, selon illustration ci-dessous et non en dehors

